

## Analyse des contrats de génération à fin avril 2014

Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi, Service Etudes, Statistiques, Evaluations (SESE)

Note préalable : L'analyse qui suit porte sur l'ensemble des demandes **reçues et acceptées** par Pôle emploi au 30 avril 2014 ; elle intègre donc les contrats de génération qui ont été rompus, soit 27 contrats.

La loi portant création du contrat de génération est entrée en vigueur le 18 mars 2013. Avec les emplois d'avenir et la loi sur la sécurisation de l'emploi, il s'agit du troisième grand outil de la politique pour l'emploi du Gouvernement qui a pour objectif au niveau national la signature de 500 000 contrats d'ici à 2017 pour embaucher des jeunes et maintenir les seniors dans l'emploi.

Ce dispositif permet aux entreprises de moins de 300 salariés de bénéficier d'une aide financière de l'Etat de 4 000 euros par an, pendant trois ans, dès lors qu'elles embauchent, en contrat à durée indéterminée (CDI) un salarié de moins de 26 ans tout en conservant un salarié de 57 ans ou plus. Depuis la loi du 5 mars 2014, les entreprises de 50 à 299 salariés peuvent bénéficier de cette aide mais ont l'obligation de négocier, avant le 31 mars 2015, un accord ou plan d'actions ou être couvertes par un accord de branche.

Les grandes entreprises (plus de 300 salariés) n'ont pas droit à cette aide mais avaient l'obligation de négocier avant le 30 septembre 2013 un accord fixant des engagements en faveur des jeunes, des seniors et de la transmission des compétences entre les générations, faute de quoi elles s'exposaient à des sanctions pécuniaires.

Près de 400 contrats de génération signés au 30 avril 2014 en Champagne-Ardenne (soit 1,92 % des CG signés en France)<sup>1</sup>

Au 30 avril 2014, le contrat de génération a permis l'embauche en Contrat à durée indéterminée de 392 jeunes champardennais de 16 à 25 ans associée au maintien en emploi d'autant de personnes âgées d'au moins 57 ans.

Répartition des contrats de génération par département

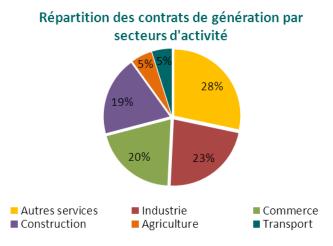
Départements	Nombre de contrats	Part
Ardennes	88	22,40%
Aube	82	20,90%
Marne	157	40,10%
Haute-Marne	65	16,60%

-

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Source Dares

## Plus de moitié des contrats de génération signés dans le secteur des services

Les contrats de génération sont principalement signés dans les entreprises de moins de 50 salariés (87 %) du secteur des services (53 % contre 59% en France). Le secteur de la construction est surreprésenté comparativement à son poids dans les effectifs salariés<sup>2</sup> de la région (6 % alors que 19 % des contrats de génération ont été signés dans ce secteur).



## Profils des jeunes embauchés en contrat de génération : plus de la moitié déjà présents dans l'entreprise

En Champagne-Ardenne, les jeunes embauchés dans le cadre d'un contrat de génération sont principalement des hommes (71 %) âgés de 21 à 23 ans (46%). Ils sont 58 % à avoir un niveau de diplôme au moins égal au Baccalauréat (niveau IV) et 34% à être au plus titulaire d'un BEP ou d'un CAP (niveau V).

Au moment du recrutement, 56 % d'entre eux étaient déjà présents dans l'entreprise (contre 46 % en moyenne nationale) en contrat d'alternance, d'intérim ou à durée déterminée. 15 % étaient en recherche d'emploi, 13 % travaillaient dans une autre entreprise et 9 % étaient scolaires ou étudiants (contre respectivement 21 %, 17 % et 6 % en moyenne nationale).

Ils exercent principalement des métiers d'employés de commerce (14 %), d'ouvriers qualifiés dans l'industrie ou dans l'artisanat (respectivement 14 % et 12 %) ou de techniciens (14 %).

## Profil des seniors maintenus en poste dans le cadre d'un contrat de génération

64 % d'entre eux sont âgés de 57 à 58 ans contre (54 % au niveau national) et seulement 33 % sont âgés de plus de 58 ans contre 43 % au niveau national.

Un tiers d'entre eux exerce en tant qu'ouvriers qualifiés de l'industrie ou de l'artisanat (respectivement 18 % et 15 %) et 10 % sont techniciens. 5% sont chefs d'entreprise.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Source : Insee, estimations localisées d'emploi, données provisoires 2012